

# Entre Nous



COMMUNE  
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

*Bulletin Mensuel d'Information*

FEVRIER 1998 N°361



## EN DIRECT DU CONSEIL

Le Conseil était réuni le 30 janvier 1998. Il a examiné les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

### 1 - Terrains

Le Conseil donne au Maire les indications utiles et marges de manoeuvre éventuelles dans la perspective d'acquisitions de diverses parcelles pour lesquelles la négociation est en cours.

Il autorise le Maire à faire borner deux terrains communaux par M. CHOLAY, géomètre.

Le Conseil est toujours à la recherche d'un terrain à acheter afin de créer un arboretum. Toutes les propositions que vous pourrez faire à cet effet seront examinées par la Municipalité.

Le Conseil autorise M. Bernard PIERRAT à prolonger, sur une bande de terrain de 50 cm de large appartenant à la Commune le long de l'école, la murette à construire pour clôturer sa propriété. Cette bande de terrain est mise à disposition de l'intéressé gracieusement. Ces dispositions conservent un caractère précaire et sont révocables à tout moment, comme le prévoira la convention écrite à passer entre les deux parties. Le Conseil approuve le projet de convention qui lui est soumis.



### 2 - Départementalisation des Sapeurs Pompiers

Le Maire donne lecture de divers courriers reçus du Service Départemental d'Incendie et de Secours (.S.D.I.S.) aux termes desquels il est précisé que la départementalisation des Services d'Incendie est effective en Meurthe et Moselle au 01/01/1998. La loi du 03/05/1996 indique que ces mesures sont obligatoires pour les communes sièges de Centre de Secours (Baccarat ou Raon par exemple) et facultatives pour les communes sièges de Centre de 1ère intervention, ce qui est notre cas. Cependant, le refus de la réforme entraînerait ipso facto la dénonciation de l'intégration du Corps de Sapeurs Pompiers et la suppression des avantages qui s'y attachent.

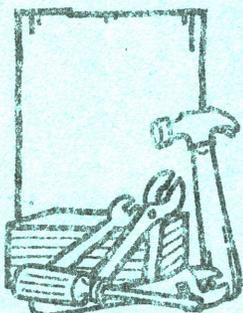
Dans cette situation, le Conseil émet un avis favorable et accepte le transfert des charges afférentes au bâtiment mis à disposition des Sapeurs Pompiers par la Commune.

Aucune location ne sera payée à la Commune qui restera propriétaire de son bien. Cependant, les frais de fonctionnement (eau, assurance, électricité, ...), les frais d'entretien (produits de nettoyage, peinture, ...), les travaux d'aménagement nécessaires et les travaux neufs seront intégralement pris en charge financièrement par le S.D.I.S.



### 3 - Isolation phonique et thermique de l'école

Après la classe maternelle, objet de la 1ère phase, il convient de réaliser une seconde étape (portes et fenêtres du préau, fenêtres du couloir). Le Conseil accepte le devis relatif à ces travaux dont la dépense prévisionnelle s'élève à 85.041 F T.T.C. Il charge le Maire de constituer le dossier de demande de subvention utile et précise que la 3ème et dernière phase (fenêtres côté cour des 2 classes) sera réalisée en 1999.



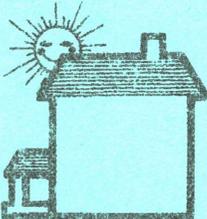


#### 4 - Mobilier ergonomique à l'école

La classe des "grands" est équipée depuis septembre 1997 à la satisfaction des élèves utilisateurs et de l'enseignante. Le Conseil décide en conséquence d'équiper avec le même type de matériel la classe du C.E.1, C.P. et grande section maternelle. Il accepte à cet effet le devis s'élevant à 31.929 F T.T.C., charge le Maire de constituer le dossier de subvention utile pour une mise en oeuvre en septembre 1998.

#### 5 - Locations

M. et Mme PUTEGNAT et leurs enfants quittent le logement communal du 11, rue de la Libération et se rendent à Lachapelle. Le Conseil décide de louer cette maison à M. et Mme Alexis MARCOT actuellement installés au 2, rue Pierre Pierron (au dessus de la Mairie).



Le Conseil fixe le prix de la location, charges en plus comme suit :

- 1.520 F par mois pour le 11, rue de la Libération (tarif inchangé)
- 910 F par mois pour le 2, rue Pierre Pierron (tarif inchangé).

Il désigne MM. ERHARD et GEORGES, Adjoints, assistés du Garde Champêtre, pour dresser l'état des lieux utile.

#### 6 - Prix de l'eau 1998

La redevance de pollution encaissée par la Commune et qui est réservée à l'Agence Rhin Meuse augmente peu cette année (3,50 F par m<sup>3</sup> au lieu de 3,45 F l'an passé). Malgré d'importants travaux prévus en 1998 pour stériliser l'eau et assurer la télégestion des installations (coût prévisionnel : 145.000 F), le Conseil décide de ne pas augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau en 1998. Celui ci reste donc fixé à 8,80 F T.T.C. le m<sup>3</sup> (dont 4,01 F par m<sup>3</sup> à réserver à Rhin Meuse et à l'Etat).



#### 7 - Budget EAU

Sous la présidence du 1er Adjoint, le compte administratif 1997 de l'eau est approuvé. Il s'établit ainsi :

- section fonctionnement :	dépenses	92.212,82 F
	recettes	282.931,93 F
		excédent de 190.719,11 F
- section investissement :	dépenses	57.497,25 F
	recettes	65.175,24 F
		excédent de 7.677,99 F



Le Conseil décide d'affecter ces excédents au budget "eau" de 1998 et d'en reporter la totalité. Cette décision permettra de réaliser sans emprunt les travaux de stérilisation de l'eau par traitement aux ultraviolets et de mettre en place la télémaintenance (coût global : 145.000 F).

Le Conseil adopte ensuite le budget primitif 1998 de l'eau. Celui ci est présenté en équilibre avec les chiffres suivants :

- section fonctionnement :	dépenses	320.719 F
	recettes	320.719 F
- section investissement :	dépenses	208.500 F
	recettes	208.500 F



Ce budget, comme indiqué précédemment, comprend la stérilisation U.V. et la télémaintenance. Il prévoit également l'achat de 15 nouveaux compteurs avec leur regard antigel. Dans les recettes figurent seulement 6 mois de consommation d'eau (voir article "facturation de l'eau et de l'assainissement").

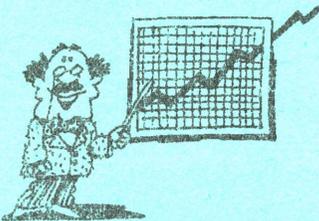
#### 8 - Prix de l'assainissement

Compte tenu des travaux à réaliser cette année, le prix du m3 d'assainissement est fixé à 4,70 F.

#### 9 - Budget assainissement

Sous la présidence du 1er Adjoint, le compte administratif 1997 de l'assainissement est approuvé. Il s'établit ainsi :

- section fonctionnement :	dépenses	33.403,36 F
	recettes	105.102,87 F
		excédent de 71.699,51 F
- section investissement :	dépenses	47.987,44 F
	recettes	76.032,95 F
		excédent de 28.045,51 F



Le Conseil décide d'affecter dans leur totalité ces excédents au budget primitif "assainissement" 1998 compte tenu des très importants travaux à engager en 98, 99 et 2000.

Le Conseil adopte ensuite le budget primitif 1998 de l'assainissement. Ce budget est présenté en équilibre avec les chiffres suivants.

- section fonctionnement :	dépenses	102.699 F
	recettes	102.699 F
- section investissement :	dépenses	2.732.244 F
	recettes	2.732.244 F

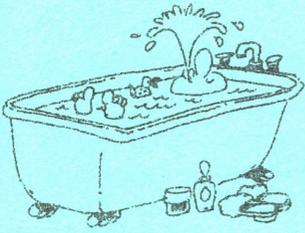


Plus de 2.500.000 F de travaux sont prévus en 1998. Les recettes seront assurées pour une toute petite partie par la redevance encaissée des usagers (95.000 F environ) et pour l'essentiel par des subventions du Conseil Général et de l'Agence Rhin Meuse. La partie restante soit un tiers environ de la dépense H.T. (ou 45 % de la dépense T.T.C.) sera couverte par emprunt et par prêt-relai pour la T.V.A. Par ailleurs, une ligne de trésorerie de 700.000 F est ouverte dans une banque.

Le Maire est autorisée à procéder à la consultation des diverses banques du secteur afin de trouver les meilleures conditions du prêt possible. Le Conseil se prononcera le moment venu sur la durée, le type et le montant nécessaire à la 1ère tranche d'abord, à la seconde ensuite.

#### 10 - Facturation de l'eau et de l'assainissement

Les réglementations nouvelles et leurs normes, les contraintes de toutes sortes concernant l'eau et l'assainissement génèrent au final des prix au m3 de plus en plus élevés en France et Thiaville n'y échappe pas, hélas ! Dans cette situation, la transparence la plus totale vis à vis des habitants est impérieuse. L'Agence Rhin Meuse impose désormais que dans cette voie de clarté vis à vis des consommateurs, la facturation de l'eau (et donc aussi de l'assainissement) corresponde le plus possible à la consommation de l'année civile, c'est à dire de janvier à décembre. A Thiaville, cette exigence nouvelle n'est pas respectée puisque le relevé des compteurs a lieu en été. Il convient donc d'appliquer ces nouvelles mesures. Les dispositions suivantes sont arrêtées par le Conseil, après avis de la Commission des Eaux.



Année 1997 : Les compteurs vont être relevés dans les jours qui viennent afin de déterminer la consommation depuis juillet / août 97, date du dernier passage.

Une facture pour l'eau et une autre pour l'assainissement vous sera adressée début février 1998. Les tarifs appliqués seront ceux décidés pour l'année 1997 (8,80 F pour l'eau - 3,70 F pour l'assainissement).

Année 1998 : Les compteurs seront relevés en décembre 98 et concerneront donc les volumes utilisés depuis janvier / février 1998. Les tarifs appliqués seront ceux de l'année 1998 (Eau : 8,80 F le m3 sans changement par rapport à 1997, 4,70 F le m3 pour l'assainissement). Facturation en janvier 1999.



Année 1999 et suivantes : Relevé des compteurs en décembre et facturation en janvier de l'année suivante.

Attention : Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux seuls habitants de THIAVILLE SUR MEURTHE.

Désolé de changer vos habitudes. Nous n'y sommes pour rien et cela nous fait un travail supplémentaire !

#### 11 - Assainissement (suite)

Le Conseil autorise le Maire à organiser la consultation utile pour mettre en concurrence plusieurs cabinets spécialisés dans la coordination, l'hygiène et la sécurité du personnel, concernant la 2ème tranche d'assainissement et le raccordement de Fagnoux.

Cette mission dite "S.P.S." est obligatoire.

## 12 - Assainissement (suite)

Le Conseil sollicite de l'Agence Rhin Meuse et du Conseil Général, une modification du phasage des travaux d'assainissement, essentiellement pour les raisons ci-après :



- le système de traitement et son raccordement au village doit bénéficier d'une aide financière européenne si les travaux sont démarrés avant le 9 Mai 1998 d'où l'urgence de commencer par la construction de la station d'épuration, son raccordement au système de collecte et la mise à niveau du système de collecte existant pour acheminer le maximum d'eaux usées.

- il faut réaliser le déversoir d'orage, le collecteur du Pré de la Scie et la connexion avec l'égout de Fagnoux avant la déconnexion des fosses septiques (dont une grande partie est située à Fagnoux) parce que les rejets se font actuellement dans le ruisseau des Grands Faings classé 1ère catégorie où les normes de qualité sont élevées.

Le nouveau phasage serait alors le suivant :

### 1998 :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - élimination des eaux claires parasites des fontaines (église, Mairie, Libération)   | 101.000 F. H.T. |
| - reprise d'un déversoir d'orage secteur Mairie                                       | 30.000 F. H.T.  |
| - réseau d'eaux usées rue Pierre Pierron, Vosges (1ère tranche), Libération           | 480.000 F. H.T. |
| - conduite de refoulement et poste de refoulement + station d'épuration (1ère partie) | 950.000 F. H.T. |
| - réseau unitaire Libération et rue des Vosges (2ème tranche)                         | 620.000 F. H.T. |

Total 2.181.000 F. H.T.

### 1999 :

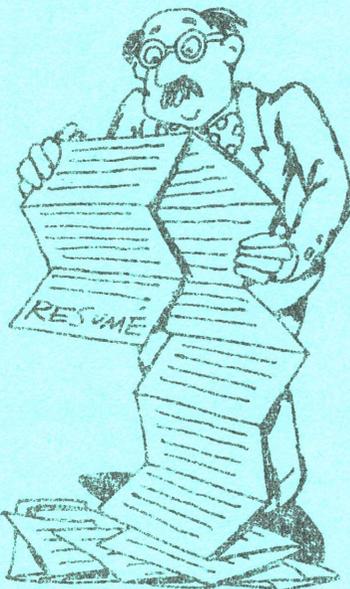
- |   |                 |
|---|-----------------|
| - collecteur du Pré de la Scie - connexion de Fagnoux | 750.000 F. H.T. |
| - déversoir d'orage Fagnoux                           | 40.000 F. H.T.  |
| - station d'épuration (2ème partie)                   | 220.000 F. H.T. |

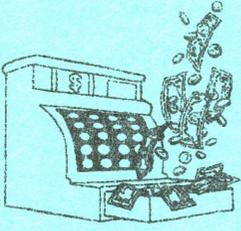
Total 1.010.000 F. H.T.

### 2000 :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - reprise de branchements                             | 160.000 F. H.T. |
| - déconnexion fosses septiques                        | 560.000 F. H.T. |
| - réseau unitaire Libération et Vosges (3ème tranche) | 350.000 F. H.T. |

Total 1.070.000 F. H.T.





Total général des travaux : 4.261.000 F. H.T. soit 5.138.766 F. T.T.C. Les aides financières obtenues (subventions, prêts sans intérêt, etc...) sont de l'ordre de 70 % sur le montant hors taxe des travaux. Des emprunts et des prêts relais pour la T.V.A. seront nécessaires pour financer la part restant à la charge de la Commune.

### 13 - Assainissement (fin)

Le Conseil sollicite de M. le Préfet le concours de la D.D.E. pour assurer la maîtrise d'oeuvre des diverses phases des travaux. Cette maîtrise d'oeuvre sera rémunérée au taux de 5,73 %. Le Maire est autorisé à signer les documents utiles à cet effet.



### 14 - Parc d'Activités Raon Thiaville (P.A.R.T.)

Le Maire informe le Conseil que l'arrêté d'utilité publique a été signé le 21 janvier 1998 par MM. les Préfets des Vosges et de Meurthe et Moselle. Les acquisitions foncières utiles peuvent donc être réalisées par l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine (E.P.L.M.) qui a été chargée de cette opération par le Syndicat du P.A.R.T.

### 15 - Remembrement

Compte tenu de la déclaration d'utilité publique du P.A.R.T. (voir ci-dessus) la Commission d'Aménagement Foncier pourra être réunie prochainement et se prononcer définitivement sur le périmètre à remembrer. Sauf nouvel imprévu, la phase "classement" qui avait été engagée précédemment et qui a du être annulée en raison de l'hospitalisation brutale du Commissaire Enquêteur pourrait suivre rapidement.

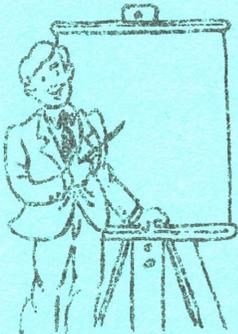


### 16 - Remaniement du cadastre

Le Maire donne lecture de la liste des propriétaires déclarés inconnus ou n'habitant pas à l'adresse indiquée communiquée par les Services du Cadastre et demande aux élus de le renseigner. Pour les cas sans réponse, il réunira (si besoin est), la Commission des Impôts aux mêmes fins.

### 17 - Divers

Le Maire fait le point des travaux en cours, notamment Salle St Joseph et Foyer Rural, du reliquat d'opérations à terminer par la D.D.E 88 dans le cadre du passage de la voie rapide, etc...



Il répond ensuite aux questions et lève la séance à 0h15.

## DISTINCTION

Le 17 janvier 1997, à l'occasion de la cérémonie des voeux, le Maire a remis la médaille d'argent régionale, départementale et communale à 4 bons et loyaux serviteurs de la Commune. A savoir :



- Jacky SOUVAY
- Eric POIREL
- Marie Thérèse GEORGES
- Roger ERHARD

Bravo et merci aux récipiendaires pour leurs 20 années de dévouement, de disposition, d'engagement au service de Thiaville et de ses habitants.

### OBJETS HETEROGENES



La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu :

le vendredi 20 février

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

### PROCHAINES MANIFESTATIONS



14 fév.	Soirée St Valentin	Canal Myrtille	Annexe F.R. Thiaville
14 fév.	Théâtre	Foyer Rural	M.P.T. Lachapelle
08 mars	Carnaval	Foyer Rural	Annexe F.R. Thiaville
15 mars	Concours de cartes	Canal Myrtille	Annexe F.R. Thiaville

### LA VIE DU VILLAGE



#### Nouveaux habitants :

M. et Mme Bertrand VINDIOLET et leur enfant ont emménagé au 1, Lotissement Les Hayottes. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

### CLIN D'OEIL

Cette femme a très peu de poitrine. A peine deux lentilles. Son mari lui dit :

- Pourquoi mets tu un soutien gorge ?

Elle lui répond :

- Tu mets bien un slip...



. Une infirmière dit à sa collègue : Le beau marin arrivé hier à un drôle de tatouage situé à un endroit très intime. C'est marqué : S.I.S.

Le lendemain, la collègue dit à sa copine : Tu sais... le tatouage, ce n'est pas S.I.S. qui est écrit mais Souvenir des Iles Galápagos.

. Chez nous, quant on tue le cochon tout le monde joyeux. Sauf le cochon.

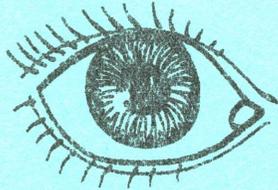
. Un homme marche en maillot de bains dans le Sahara.  
- Incroyable, quelle belle plage, dit-il !

. Caresses moi le menton, dit cet homme déjà âgé, à son épouse.  
- Je veux bien.. Mais lequel ?

. Beaucoup de femmes se débattent pour avoir un vison. Grosse erreur ! Car pour avoir un vison, justement, il ne faut pas se débattre.

. A quel endroit les femmes sont-elles le plus frisées ?  
- Rien de plus facile. En Afrique Noire...

. Deux femmes pour un homme cela s'appelle bigamie.  
Trois femmes pour un homme cela se nomme trigonométrie.  
Avoir une femme pour un homme s'appelle la monotonie.



### PERCEPTEUR



M. Roland JACOB, Inspecteur du Trésor (Percepteur) en résidence à Baccarat est nommé à Nancy à compter du 01/02/1998. C'est avec beaucoup de regrets, compte tenu des nombreuses qualités, que nous enregistrons son départ. Nous lui souhaitons satisfaction et réussite dans ses nouvelles fonctions. Il sera remplacé par M. Jean Paul FOINANT venant de Blâmont à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

### DROIT DE TIMBRES

Depuis le 15/01/1998 les divers droits de timbres à payer sont majorés. Ils sont désormais les suivants :



	Ancien taux	Nouveau taux	
- carte nationale d'identité :	150 F	160 F	(+ 6,6 %)
- carte séjour des étrangers :	200 F	220 F	(+ 10 %)
- passeports :	350 F	400 F	(+ 14,2 %)
- visa de passeport étranger A/R	50 F	80 F	(+ 60 %)

- visa de passeport étranger sortie	25 F	40 F	(+ 60 %)
- permis de conduire	200 F	250 F	(+ 25 %)

Notez le si vous devez refaire votre carte d'identité, passeport, etc...

### BOULANGER



Après 32 années de bons et loyaux services, M. et Mme MULLER, nos boulangers, prennent un repos bien mérité et se retirent dans leur propriété de Fagnoux où nous leur souhaitons une retraite paisible, heureuse avec beaucoup de "grasses matinées" puisque désormais, la sonnerie de la porte d'entrée du magasin ne tintera plus pour eux.

Au comptoir et au pétrin, dès la mi février, ils seront remplacés par M. et Mme BONNALLIE qui viennent de Raon l'Etape, qui sauront fidéliser et développer la clientèle que leur laisse l'ami Pierre. Nous leur souhaitons une très cordiale et très chaleureuse bienvenue et tous nos voeux de pleine réussite.

### PERMANENCE O.P.A.H.

La prochaine permanence de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aura lieu en Mairie :

le vendredi 27 février 1998 de 15h15 à 16h00

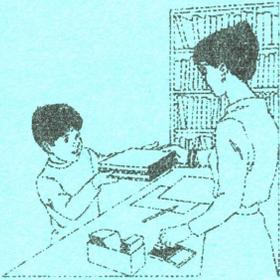
Propriétaires occupant et propriétaires louant leur immeuble (ou un appartement) sont directement concernés s'ils envisagent d'effectuer des travaux en 1998 ou 1999. Des aides financières substantielles peuvent vous être accordées. Renseignez-vous, cela n'engage à rien et peut rapporter gros !

### EMPLOIS JEUNES A L'ECOLE

Depuis quelques semaines, l'école de Bertrichamps et celle de Thiaville disposent de deux "emplois jeunes" recrutés par l'Education Nationale. Ils se partagent leur temps de travail entre les deux écoles.

Il s'agit de Christophe KLEIN de Lunéville et de Laurence THIRION de Baccarat.





Leur rôle est d'aider à "la réussite des enfants". A Thiaville, outre l'étude du soir, Christophe s'occupe entre autres activités, du sport et de l'informatique alors que Laurence est plus orientée vers les activités de la B.C.D. (Bibliothèque Centre de Documentation).

Nous leur souhaitons une parfaite intégration dans l'équipe enseignante et avec le personnel communal et formulons des vœux de réussite dans leur tâche auprès de nos chères têtes blondes.

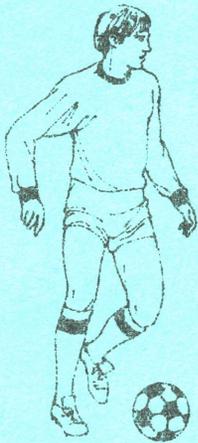
### ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

#### FOOTBALL :

A la trêve hivernale, le F.R. de Thiaville présente un bilan de sa première partie de championnat plutôt satisfaisant, le meilleur de ces dernières années. 4ème avec 13 points, le club a remporté 4 victoires pour 1 match nul et 3 défaites (19 buts marqués contre 14 encaissés).

L'équipe est forte à ce jour de 19 joueurs, avec les retours de Christophe FRENOT, Alex GEORGES et Daniel ZER.

Si vous n'avez pu assister aux matches, vous pouvez retrouver les résultats de l'équipe chaque lundi suivant les journées de championnat dans "l'Est Républicain", édition de Lunéville, rubrique des sports, District Meurthe et Moselle Sud, 3ème Division, groupe B, ou sur Minitel 3615 FOOT, CHAM, 54, 3, 5, B.



Voici le calendrier de la 2ème partie du championnat :

01/02/98 : F.R. Thiaville - UST Lunéville C (match remis)  
 22/02/98 : Bertrichamps B - F.R. Thiaville  
 08/03/98 : F.R. Thiaville - Rehainviller C  
 15/03/98 : Glonville B - F.R. Thiaville  
 29/03/98 : F.R. Thiaville - Leintrey  
 05/04/98 : Cirey sur Vezouze - F.R. Thiaville  
 19/04/98 : F.R. Thiaville - St Clément B  
 26/04/98 : F.R. Thiaville - Chanteheux B  
 03/05/98 : UST Lunéville - F.R. Thiaville  
 10/05/98 : F.R. Thiaville - Badonviller B.

Cette année encore, vous avez été nombreux à participer à notre tombola de Noël. Soyez-en vivement remerciés !

En voici les heureux gagnants :

- grille du Club de l'Amitié :

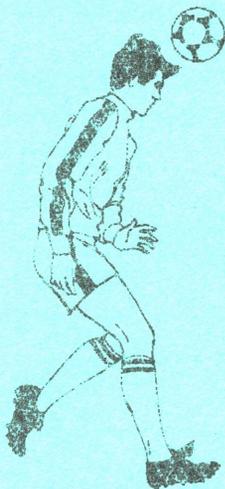
Mme SOUVAY, n° 21, gagne la dinde.

Mme FRESSE, n° 3, un lot de consolation.

- grille de la boulangerie MULLER :

M. Philippe DEMANGE, n° 6, gagne la dinde.

Mme Marguerite DEMANGE, n° 46, un lot de consolation.



- grille de la camionnette de M. MULLER :  
Mme BOUCHOT, n° 5, gagne un grand pâté offert par M. et Mme MULLER.  
Mme PAQUOT, n° 31, un lot de consolation.
- grille des footballeurs :  
M. Jean Yves PICARD, n° 22, gagne la dinde.  
M. Frédéric DIVOUX, n° 27, un lot de consolation.

Le Club remercie Monsieur et Madame MULLER pour leur fidèle soutien.

#### COMITE DES FETES :

Le dimanche 24 mai 1998 aura lieu un "vide grenier" dans notre village de 8h00 à 19h00 (buffet - buvette seront sur place). Le déballage se fera dans les rues suivantes :

- rue de la Libération
- rue de la Gare
- rue de l'Eglise
- rue des Vosges (depuis local des pompiers jusqu'au STOP).

Cette manifestation, sous couvert du Comité des Fêtes, demande une organisation qui nécessite dès maintenant une réservation de votre part si votre intention est d'y participer.

Bien entendu, la priorité est donnée aux habitants de Thiaville. Les personnes habitant les rues concernées par ce déballage ont droit de réserve pour exposer devant chez eux.

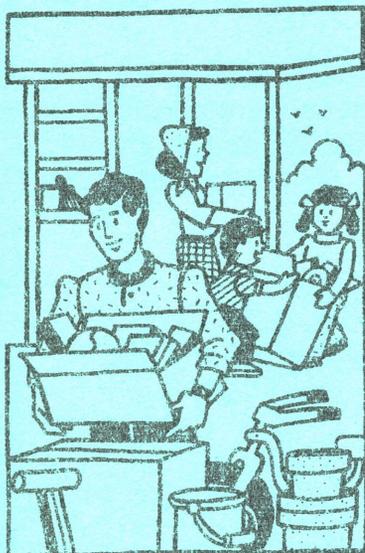
Si tel n'est pas le cas, ces emplacements seront attribués à d'autres thiavillois et ensuite aux exposants extérieurs.

Les réservations se feront au fur et à mesure des inscriptions. Pour ce faire, il sera nécessaire de nous apporter une pièce d'identité (obligation faite par la réglementation en vigueur). Le montant du règlement du ou des mètres linéaires réservés sera encaissé par la même occasion (prix modique précisé ultérieurement).

Pour le déroulement de la journée, plus d'informations vous seront communiqués dans le prochain ENTRE NOUS ou au moment de votre inscription auprès des personnes suivantes :

Mme Danièle HYPOLITE  
Mme Edith ZINUTTI

Tél. : 03.81.71.40.83  
Tél. : 03.83.71.40.55



Directeur : Michel JACQUEL  
Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

## Une page de notre histoire

Aujourd'hui : **LES NOTABLES** (1ère partie)

Pendant longtemps, Thiaville a été administré par quelques familles, les plus anciennes : les MATHIEU, LITAIZE, PHILIPPE, PARADIS, PITON pour Thiaville, les GEORGEL, POIRSON, MARTIN pour Fagnoux.

Un certain roulement entre les membres de ces familles qui non seulement géraient la Communauté mais aussi la Paroisse (la Fabrique). Ils étaient Maires, Syndics, Bangards, Assesseurs et Collecteurs des impôts, Fermiers des dîmes, Echevins d'Eglise, Fabriciens.

C'était en général les plus fortunés et 1789 ne changera rien à cette situation, il faudra attendre les environs de 1900 pour assister à un changement. Enfin, il est curieux de constater que pratiquement toutes ces familles régnautes de notables ont pratiquement disparu du village.

1709 : Claude MARCOT, fils d'honnête Claude MARCOT, Bourgeois de Thiaville.

1710 : Pierre PITON fils d'honnête Dominique PITON, habitant de Thiaville.

1713 : Jeanne LITAIZE femme d'honnête Antoine GEORGEL, aussi habitant de Thiaville.

1721 : honnête Jean HAITE et Antoine GEORGEL tous deux bourgeois de Thiaville.

1721 : honnête Antoine MATHIEU.

(Registres paroissiaux)

"En gros, trois niveaux : au faite, les "honorables hommes" puis les "honnêtes hommes", enfin ceux qui sont définis seulement par leurs noms de baptême et de famille".

"D'une manière générale, devenir "honnête homme", c'était sortir de la masse anonyme des "vulgaires" et des "vils".

(Cabourdin : Terre et hommes de Lorraine du milieu du XVIe siècle à la guerre de Trente ans p. 621).

En voici quelques unes :

### LES MATHIEU

Vieille famille de Thiaville et des environs : La Chapelle, Neufmaisons, Ste Barbe. Serait originaire de Ste Barbe : les Sapinières.

Joseph MATHIEU né en 1671 époux de Marie GEORGEL est régent d'école de Thiaville - La Chapelle de 1699 à 1736.

Un Dominique MATHIEU décède à 36 ans en 1694, un Demenge MATHIEU à 60 ans en 1699.

La femme d'Antoine MATHIEU est sage-femme de 1704 à 1727.

Un Joseph MATHIEU, fils d'Antoine MATHIEU est Maire de Thiaville en 1737. A cette date, vivent à Thiaville : Antoine MATHIEU, Joseph MATHIEU, Pierre MATHIEU, Joseph MATHIEU, Dominique MATHIEU tous Laboureurs.

En 1737, Dominique MATHIEU est aussi marchand de bois. Il achète à l'Evêque de Metz 2023 cordes de bois et 200 cordes à Joseph PIERSON de Thiaville. Il revend ce bois à la Saline de Rosières. Son frère Joseph est caution. En 1741, il a de nombreux procès. Condamné, il fait appel à la Table de Marbre de Metz.

Un Joseph MATHIEU est Echevin de Justice de Bertrichamps de 1737 à 1760.

Un Pierre MATHIEU est Maire de Thiaville en 1742, Dominique MATHIEU époux de Jeanne GEORGEL l'est en 1744, 1752 (vers 1730, il achète des terres à Thiaville, Veney, Brouville). Un Claude MATHIEU est Maire de Thiaville en 1778, un Pierre MATHIEU EN 1769, 1773, 1781, 1784.

Un Joseph MATHIEU en 1764 est mandaté par les habitants de la Châtellenie de Baccarat pour aller à Paris toucher de l'argent ("du 4e may 1764 une procuration par les habitants de la Châtellenie à Joseph MATHIEU de Thiaville pour toucher de l'argent à Paris. Contrôle des actes de Baccarat).

Plus près de nous, Jean-Louis MATHIEU, Adjoint au Maire de 1819 à 1827 est maire de 1827 à 1830 ; Joseph MATHIEU l'est de 1830 à 1843, Victor MATHIEU de 1866 à 1867, Jean-Baptiste MATHIEU de 1867 à 1871.

Les notables de Thiaville sont alliés aux MATHIEU : Isidore FERRY est marié à Jeanne MATHIEU, Nicolas PHILIPPE à Marguerite MATHIEU, François ALISON, Maire en 1776 à Barbe MATHIEU qui devenue veuve se remarie à Nicolas PARADIS. La femme de Pierre LITAIZE, Maire de 1792 à 1796 est Marie Catherine MATHIEU, celle de Joseph COLIN Officier de la municipalité Litaize est Barbe MATHIEU. Gérard GEORGEL qui a acheté la Cense de Fagnoux est l'époux de Jeanne MATHIEU.

Des MATHIEU seront Maires à La Chapelle, Neufmaisons.

### LES GEORGEL

Très vieille famille de Thiaville originaire de Granges sur Vologne qui a émigré dans la région.

Antoine GEORGEL habite Thiaville vers 1700. Epoux de Jeanne LITAIZE, c'est le plus gros cultivateur de Thiaville. Il est Maire en 1726, Syndic, Collecteur des Impôts. En 1724, il achète des immeubles de la Communauté. Il décède en 1729 à 55 ans.

Sébastien GEORGEL prête en 1722, 300 livres aux Communautés de Thiaville et La Chapelle.

Gérard GEORGEL est fermier de la Cense de Fagnoux en 1717. Il l'achète avec son frère Joseph en 1721. Il est Maire de Fagnoux en 1726. Les deux frères décèdent en 1744. Jeanne MATHIEU veuve de Gérard meurt en 1766 à l'âge de 80 ans.

Pierre GEORGEL est Maire de Fagnoux en 1740, 1746, 1754, 1756.

Léopold GEORGEL est petit Bangard en 1737, 1742, 1744.

(cf. : dossier spécial des GEORGEL dans un prochain Entre Nous)

A suivre...